



Sans papier mais travaille

Par **tlzen**, le **09/06/2011** à **13:39**

Bonjour,
je voudrais avoir des renseignements sur la régularisation par le travail.
Actuellement mon titre de séjour a expiré mais avant qu'il n'expire j'avais trouvé un emploi déclaré, mon employeur paie les charges sociales et je suis à l'urssaf.
Quelle est la procédure à suivre?
Merci pour vos réponses

Par **chris_idv**, le **09/06/2011** à **14:58**

Bonjour,

Faites une demande de renouvellement de votre titre de séjour à la préfecture de votre domicile en fournissant vos fiches de paie et un justificatif de logement.

Maintenant si votre titre de séjour est arrivé à échéance depuis longtemps (au delà de 6 mois) vous risquez un refus de la préfecture.

Cordialement,

Par **tlzen**, le **09/06/2011** à **18:42**

merci pour votre réponse,

mon titre de séjour a expiré depuis plus de 6 mois.

J'ai contacté cette après midi la maison des avocats de ma ville afin d'avoir des conseils et la procédure à adopter.

J'attends qu'on m'envoie mon bon de consultation et la liste des avocats spécialisés en droit des étrangers.

cordialement